

RÈGLEMENT TRAIL DE LA MEUSE

Ce règlement est valable à la fois pour les parcours de 15 et 30 Kms.

Cette course se déroule à 95% sur des chemins ou des sentiers qui traversent les forêts entre les communes de Revin, Anchamps et les Mazures. Il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

1- DEROULEMENT DE L'EPREUVE

INFORMATIONS GENERALES :

L'association K-RAID Ardennes organise le dimanche 11 juin 2017 la 3ème édition du Trail de la Meuse. Cette épreuve comporte 2 courses chronométrées :

→ 30 Kms pour 1600 D+

→ 15 Kms 750 D+

Un parcours spécifique balisé de 10 Kms sera également ouvert aux marcheurs pour découvrir une partie de la trace du Trail.

Le départ et l'arrivée auront lieu devant l'office de tourisme de Revin Quai Edgar Quinet (08-Ardennes).

Le départ sera donné à 8H45. Il s'agira d'un départ groupé et encadré qui accompagnera les coureurs sur le lieu de départ officiel situé à 700 mètres du point de retrait des dossards.

Une barrière horaire au Hameau « St Nicolas » sera mise en place (20ème kilomètre). L'horaire de passage sera précisé aux coureurs lors du briefing d'avant course en fonction des conditions du jour. Les concurrents qui passeront après l'horaire défini se verront retirer leur dossard. Ils seront alors hors course et ne seront plus sous la responsabilité de l'organisateur. L'organisateur prévoit une navette pour ramener les coureurs sur le lieu de l'arrivée.

L'arrivée sera jugée devant le Relais Accueil Quai Edgar Quinet.

Programme du dimanche 11 juin

Horaires : 7H00-8H30	Retraits des dossards Quai Edgar Quinet
A partir 8H30	Départ randonnée
8H30	Briefing course
8H45	Départ fictif
9H00	Départ réel (30 km)
10H00	Départ réel (15 km)
15H00	Remise des prix
15H15	Tirage au sort tombola

L'organisation se réserve le droit de :

→ **modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes (météo, état du terrain, autorisations...)**

2 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement à partir du site internet www.k-raid-ardennes.fr avec la participation de notre partenaire Protiming. Aucune inscription sur place.

DROITS D'ENGAGEMENT :

TRAIL 30 km:

20 € pour l'inscription et le paiement en ligne avant le 15 mai 2017
25 € pour l'inscription et le paiement en ligne avant le 1er juin 2017.

TRAIL 15 km :

15 € pour l'inscription et le paiement en ligne avant le 15 mai 2017
20 € pour l'inscription et le paiement en ligne avant le 1er juin 2017

RANDONNE & MARCHE NORDIQUE 10 km

3 € sur place uniquement de 7h30 à 8h30.

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra IMPERATIVEMENT présenter ou télécharger en ligne :

- Soit pour les coureurs licenciés : la licence FFA, FFTRI.
- Soit pour les coureurs non licenciés ou étrangers : Un certificat médical de moins d'un an comportant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat.

Le retrait des dossards s'effectuera dans une annexe de la salle CARON à REVIN le jour de la course :

Le dimanche 11 juin 2017 de 7H30 à 8H30

Chaque participant pourra retirer son dossard sur présentation d'une copie de l'original médical datant de moins de 1 an ou de sa licence FFA.

(!) En cas de non présentation d'une des pièces décrite ci-dessus le dossard ne sera pas délivré.

Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire il est susceptible de disqualification.

ASSURANCE :

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Trail.

REMBOURSEMENT :

Aucun remboursement ne sera effectué :

- En cas d'annulation de la manifestation.
- En cas de non présentation de justificatif médical attestant de l'aptitude de la pratique de la course à pied en compétition

3- PARCOURS

CARTE

« *Disponible sur notre site* »

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement le parcours: flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise.

Sur le plan ci-dessus, en bleu le parcours de 15 km, en vert le parcours de 30km.

Le chronométrage sera effectué par un chronomètre officiel, le classement par un logiciel de chronométrage, le tout par la société ProTiming

CONTROLES

2 points de contrôle sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve. Le non pointage d'un coureur à l'un de ces points de contrôle entraînera sa disqualification

Un contrôle anti-dopage pourra être effectué. A ce titre, un vestiaire dans le RELAIS VTT sera mis à disposition en cas de contrôle.

SIGNALEURS

Environ 40 bénévoles assureront la sécurité du parcours. Ces signaleurs sont répartis sur le tracé. Les coureurs devront leurs signaler tout problème de course dont ils pourraient avoir connaissance.

RAVITAILLEMENTS

- **1 ravitaillement uniquement liquide au kilomètre 6, 20 (30 km)**
- **1 ravitaillement uniquement liquide au kilomètre 8 (15 km)**
- **1 ravitaillement solide / liquide à l'arrivée (15/30 km)**

Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mis à disposition sur le ravitaillement et à l'arrivée.

EQUIPEMENTS CONSEILLES

Le Trail de la Meuse exige de la part de chaque participant la capacité à s'adapter aux conditions d'une course à pied en compétition se déroulant dans un environnement naturel, dans un esprit de responsabilité et d'autonomie. L'épreuve est courue en semi autosuffisance (ravitaillement liquide). De ce fait, l'organisation recommande vivement aux concurrents de se munir de :

→ barres énergétiques ou de gels de leur choix.

→ d'un minimum d'0,5 litre d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau etc...)

Les bâtons sont autorisés.

ABANDON

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours et rendront leur dossard au PC arrivée de la course. Il sera mis hors - course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

ASSISTANCE MEDICALE

Une équipe médicale composée d'un médecin et d'une unité de pompiers secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

SECURITE

→ Chaque coureur s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.

→ L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.

→ A cet effet, le numéro de téléphone du directeur de course sera inscrit sur les dossards.

→ La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

→ Des signaleurs sont disposés en différents endroits du parcours (traversée de route, croisements, changements de direction).

→ Chacun est attentif à respecter le code de la route sur les rares passages ouverts à la circulation.

→ Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

4- APRES-COURSE & RECOMPENSES

→ **Douches et WC disponibles au Camping de Revin**

→ **Tombola après remise des prix**

CLASSEMENT ET DOTATION

La remise des prix se fera à partir de 15h00 au podium d'arrivée.

Récompense pour : Les 3 premiers de chaque catégorie homme et femme.

5- REGLES DE BONNE CONDUITE

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

- ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- ne pas s'écarter des parcours.
- Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé.

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Avis du service médical.

6- ANNULATION

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries ou alertes météo ...). En cas d'annulation, les inscriptions seront automatiquement transférées pour l'édition suivante.

7- ANNULATION

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

8- MEDIAS

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet et brochures).

Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés », l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr.